

Quels sont les éléments d'écologie à prendre en compte pour concilier la conservation des populations de belettes et la gestion des dégâts aux activités humaines ?

Le plus petit mammifère carnivore du monde

La belette (*Mustela nivalis*) présente une silhouette fusiforme, adaptée à l'exploration des galeries du campagnol des champs, sa proie de prédilection. Les mâles sont nettement plus imposants que les femelles et la taille varie également selon les régions (plus grosse en Corse).

La belette qui peut être confondue avec l'hermine, s'en distingue par :

- des dimensions plus faibles : la belette pèse 35 à 170 g contre 130 à 450 g pour l'hermine ;
- une queue plus courte et de couleur uniforme, celle de l'hermine est longue et terminée par une touffe de poils noirs ;
- un pelage brun roussâtre sur le dessus du corps et blanc sur le dessous, avec une ligne de démarcation irrégulière sur les flancs. Cette ligne est régulière chez l'hermine en pelage d'été alors qu'en hiver son pelage est exclusivement blanc à l'exception de la touffe de poils à l'extrémité de la queue qui reste noire en toutes saisons.

Une espèce susceptible d'être classée nuisible

La belette figure dans l'annexe III de la Convention de Berne (du 19 septembre 1979) relative à la conservation de la faune et de la flore et de leurs habitats naturels en Europe, qui précise que son exploitation est réglementée de manière à maintenir l'existence des populations hors de danger.

En France, l'espèce figure sur la liste des espèces de gibier chassable (arrêté ministériel du 26 juin 1987). Conformément au décret du 23 mars 2012, elle peut être classée nuisible par arrêtés ministériels triennaux pris pour la mise en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement.

Conformément à l'arrêté ministériel du 29 avril 2008, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens de cette espèce sont interdits. Cependant, les dépouilles peuvent être transportées et naturalisées pour le seul compte de l'auteur de la capture et à des fins strictement personnelles. Leur commercialisation est strictement interdite y compris pour la fourrure.



© Dougle/Fotolia

Interférences avec l'activité humaine

Des besoins énergétiques importants

La belette n'hiberne pas et la conservation de la température corporelle est un problème pour cet animal de petite taille. Elle fait des repas réguliers, toutes les 3-4 heures. La belette a une activité polyphasique nocturne, et quelquefois diurne, en particulier l'été. En hiver, elle limite ses déplacements lors des froids intenses. Elle a l'habitude de tuer des proies en quantité supérieure à ses besoins immédiats et constitue d'importantes réserves alimentaires à proximité de ses gîtes. Les femelles plus petites, exercent une grande partie de leur activité dans les galeries de rongeurs tandis que les mâles passent davantage de temps à l'extérieur et ont un régime alimentaire plus varié.

La belette peut passer dans un trou de 1,5 à 2 cm de diamètre

La belette est un petit carnivore, spécialiste des petits rongeurs et notamment du campagnol des champs, qui représente 60 à 99 % de son régime alimentaire. Les oiseaux (passereaux, couvées de Galliformes), les jeunes lagomorphes, les taupes et les musaraignes constituent les proies secondaires régulières alors que les batraciens, les reptiles, les poissons et les invertébrés n'entrent que pour une part réduite dans son régime.

La belette peut être à l'origine de prédateurs sur les élevages avicoles (poussins et pigeons) et cunicoles (lapereaux) et dans les basses-cours de particuliers. La reconnaissance des dommages n'est pas aisée et peut être confondue avec celle d'autres mustélidés. Sa faible taille limite celles des proies qu'elle prédate (taux d'échec important pour les proies excédant 2 à 3 fois son poids) mais il est très difficile d'empêcher les intrusions de l'espèce. Et parfois, le seul moyen de faire cesser les dommages consiste à éliminer localement, par piégeage, le ou les individu(s) responsable(s).

Les dommages à la faune sauvage

L'impact de la prédation de la belette sur la faune sauvage reste méconnu en raison de la complexité des études sur les relations prédateurs-proies et de la multitude des situations rencontrées. Pour la belette, les espèces gibier constituent des proies secondaires, activement recherchées pendant les phases de faible densité de micromammifères. Compte tenu de sa faible taille, sa prédation en nature s'exerce surtout sur les œufs et les poussins, sur les passereaux et sur les jeunes lagomorphes. L'impact de cette prédation pourrait être important certaines années, pour des populations de proies isolées et peu abondantes et/ou en cas d'absence de ressources alternatives pour le prédateur.

Pour en savoir plus

www.oncfs.gouv.fr

Contact

ONCFS
Direction de la recherche et de l'expertise
Unité Prédateurs – Animaux déprédateurs
unitepad@oncfs.gouv.fr



ONCFS
Direction générale
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. 01 44 15 17 17
Fax 01 47 63 79 13

La belette

État des populations – Distribution

Dans un contexte de gestion et de conservation, deux principaux volets permettent d'évaluer l'état des populations : l'évolution dans le temps et dans l'espace de l'aire de distribution géographique de l'espèce et les tendances évolutives des populations (densités et dynamique). Ces volets sont à mettre en relation avec l'évolution des pressions et menaces pouvant peser sur l'espèce.

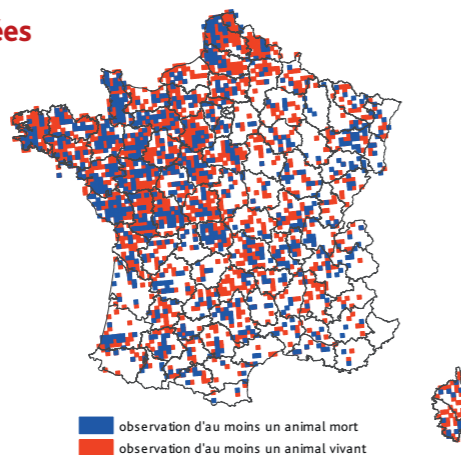
Une présence liée à celle des micromammifères

La belette est inféodée à la présence des petits rongeurs. Ubiquiste, elle fréquente des milieux de plaine et montagne, ouverts ou fermés, jusqu'à 2 700 mètres d'altitude. On l'observe fréquemment près des habitations, sur les chemins, le long des murs, des haies et des broussailles.

Dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère nord

La belette est présente dans toutes les régions froides et tempérées de l'hémisphère nord. Son aire de répartition englobe toute l'Europe, à l'exception de l'Islande et de l'Irlande. Sa présence est également mentionnée sur l'ensemble des îles de Méditerranée occidentale et c'est le seul mustélidé présent en Corse.

En France, les observations des agents de l'ONCFS relevées sur la période 2001-2012, confirment la présence de la belette sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sa distribution précise est cependant difficile à établir car cette espèce peut passer inaperçue en raison de sa petite taille et de son comportement souterrain. Elle nécessite de compiler sur plusieurs années les données de présence de plusieurs sources d'informations différentes (captures accidentelles, par piégeage, etc.) et d'élargir la collecte des données à d'autres observateurs.



Carte de répartition de la belette en France d'après les observations collectées par les agents de l'ONCFS entre 2001 et 2012.

Les zones en blanc indiquent qu'aucune observation n'a été réalisée durant la période considérée mais ne traduisent pas obligatoirement une absence de l'espèce. Détail et autres cartes disponibles sur le site www.oncfs.gouv.fr, le portail cartographique de données.

► La belette est une espèce commune pour laquelle les données restent rares du fait de sa petite taille et son comportement très discret.

État des populations – Fonctionnement

Les populations de belettes ont pour principale caractéristique démographique d'être dépendantes de celles de leurs proies principales et en particulier du campagnol des champs, qui fluctuent selon un cycle pluriannuel dont le rythme varie de 2 à 4 ans selon les régions. Cette dépendance conditionne fortement l'abondance de l'espèce. Dans un contexte de gestion, l'estimation de la densité semble peu pertinente, à moins d'être envisagée sur des périodes couvrant plusieurs cycles.

Une reproduction rapide et productive



© C. Blicher/ONCFS

Avec une maturité sexuelle précoce (4 mois), une taille des portées élevée (2 à 10 jeunes) et une ou deux mises-bas par an, les populations de belettes peuvent s'accroître rapidement et s'adapter au mieux à l'augmentation soudaine des disponibilités alimentaires. La période du rut a lieu au printemps (mars-avril) et l'ovulation est induite par l'accouplement. La durée de la

gestation est d'environ 35 jours et les mises-bas ont essentiellement lieu d'avril à septembre. Les jeunes sont élevés par la femelle jusqu'à l'âge de 9 à 12 semaines et le sevrage qui est progressif débute dès 3 à 4 semaines. L'émancipation des jeunes commence dès deux mois et demi.

Une mortalité naturellement importante

La mortalité est naturellement importante chez cette espèce, en conséquence directe des variations des ressources alimentaires. Les belettes sont également victimes du trafic routier et d'intoxications secondaires liées à l'ingestion de micro-mammifères intoxiqués par des rodenticides dans les régions où la lutte chimique contre les rongeurs persiste. Toutefois, aucune donnée ne permet de préciser si ces causes de mortalité sont de nature à impacter durablement les populations, notamment quand celles-ci sont à des niveaux d'abondance faibles. En une dizaine d'années, le nombre de départements où l'espèce est classée nuisible a fortement baissé pour atteindre deux en 2012.

► Les populations de belette fluctuent naturellement dans un rapport de 1 à 10 en deux à quatre ans en fonction des cycles des populations de petits rongeurs.

Impossible d'estimer les densités à vaste échelle

Il n'existe pas de méthode validée permettant de dénombrer, à vaste échelle, les effectifs des populations de belettes. Dans le cadre d'une étude très localisée, une méthode d'estimation de densité est envisageable par quadrats de piégeage avec captures, marquages et recaptures successifs. Cette méthode, très onéreuse, présente en outre des biais liés à la capture plus facile des mâles et des jeunes.

Le système social repose sur la territorialité intra-sexuelle : mâles et femelles adultes vivent en général en solitaires et le territoire d'un mâle recouvre celui d'une ou de plusieurs femelles. Le système territorial semble lié à la densité d'individus, elle-même liée à la disponibilité en proies. Le territoire des femelles (1,5 à 8 hectares) est plus restreint que celui des mâles (7 à 15 hectares). Les densités peuvent varier de 0,2 à 20 belettes par km², lors d'une pullulation de campagnols des champs.



© R. Sergey/Fotolia